

Travailler avec des artistes amateurs

Les clés pour être dans les règles

Nombreuses sont les structures qui font « travailler » ensemble des amateurs et des professionnels lors de spectacles participatifs réalisés avec des groupes d'habitants par exemple. Et qu'en est-il socialement des restitutions d'ateliers ? La mixité entre amateurs et professionnels existe souvent dans la musique lors de représentations. Cette formation rappelle les enjeux et clarifie les risques et les responsabilités. Elle énonce les grands principes réglementaires applicables à ces pratiques.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- distinguer le statut de l'amateur de celui du professionnel
- identifier et appliquer la réglementation actuelle en matière de spectacle amateur
- connaître le statut du bénévole
- comprendre les évolutions réglementaires

A l'issue de cette formation, la structure ou la compagnie minimisera les risques sociaux et fiscaux liés à l'engagement d'artistes amateurs.

■ Publics

Cette formation est destinée à toute personne confrontée aux problématiques concrètes de la production de spectacle mêlant les amateurs et les professionnels.

■ Parcours

Cette formation est très complémentaire des modules : *La paie* et *Administration du personnel*.

■ Méthodes

Les contenus théoriques et méthodologiques sont apportés sous la forme d'exposés et au cours de l'analyse de situations concrètes. Bien que de courte durée, cette formation favorise des méthodes pédagogiques actives.

■ Documentation

Des supports élaborés par l'intervenante sont remis aux participants à l'issue de la formation.

■ Evaluation

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation et de la compréhension des questions abordées se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses et d'échanges entre les participants et lui-même. Une attestation de formation est délivrée à chaque participant à l'issue de la formation.

■ Dates

Les 26 novembre 2015 toute la journée et le 27 novembre 2015 toute la matinée à l'AGECIF.

■ Tarifs

420 euros HT pour la formation, soit 504 euros TTC.





■ Responsable pédagogique et intervenant

L'AGECIF a décidé de confier la responsabilité pédagogique et l'animation de cette formation à **Audrey BOISTEL**.

Audrey BOISTEL est titulaire d'un DEA en droit social qu'elle obtient en soutenant un mémoire sur *L'application du droit du travail dans le secteur audiovisuel : l'exemple des artistes-interprètes*.

Audrey BOISTEL fait preuve d'une expérience professionnelle diversifiée dans le secteur culturel. Elle occupe tour à tour des fonctions de responsable juridique au sein d'une société de création graphique et audiovisuelle, de chargée de mission pour une compagnie de danse contemporaine, de déléguée juridique du *Syndicat français des artistes interprètes*...

Aujourd'hui, **Audrey BOISTEL** est responsable juridique dans l'ESS tout en poursuivant ses activités de recherche, d'enseignement et de formation. Doctorante en sciences juridiques à Lille II, elle prépare une thèse sur "Le droit de l'activité artistique". Elle accompagne des associations culturelles dans leur développement dans le cadre de DLA et de permanence au sein de la Maison des Associations à Lille.

Audrey BOISTEL est également chargée de cours en droit du travail au sein de l'université de Valenciennes.

A l'AGECIF, **Audrey BOISTEL** anime des formations sur le droit social et sur l'environnement juridique du spectacle et du livre.



■ Travailler avec des artistes amateurs

A Paris - Cycle de 1,5 jour - 10 heures 30 minutes
AGECIF - 22, rue de Picardie, 75003 Paris
les 26 (toute la journée) et 27 (matin) novembre 2015

Responsable pédagogique : Audrey Boistel



Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Le statut professionnel et le statut amateur

les enjeux pour le spectacle
les débats actuels et les évolutions en cours
le projet de loi « Liberté de création, architecture et patrimoine »

La définition actuelle du spectacle amateur

le décret de 1953
l'agrément du ministère de l'Education nationale
les critères d'identification du spectacle amateur
la non-lucrativité des structures de spectacle amateur

Le recours aux bénévoles au sein d'une structure professionnelle

la distinction entre bénévolat et salariat
la notion de bénévole et la convention de bénévolat
les risques de requalification en contrat de travail

La mise en place de projets participatifs

le travail avec des populations
le statut des participants en cas de spectacles
le statut des artistes intervenants

Combiner amateurs et professionnels dans un même spectacle

distinguer ce qui relève de chacun des statuts
faire cohabiter les deux types de statuts
articuler la relation amateur/professionnel dans le respect des règles applicables
contractualiser avec une structure de spectacle amateur

Faire engager des artistes professionnels par une structure de spectacle amateur

la dispense de licence d'entrepreneur de spectacle
la présomption de salariat des artistes du spectacle
le recours au Guichet Unique ou à InterCachet

Comprendre les risques encourus en cas d'inapplication des règles

connaître et évaluer les sanctions encourues

